

Délibération n°2024-32

**Le Conseil d'Administration, en sa séance du 31 mai 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le code de la commande publique,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le Guide de l'achat approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 23 mai 2023,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Révision du guide de l'achat

Le Conseil d'administration approuve la révision du guide de l'achat.

Le nouveau guide de l'achat, joint en annexe à la présente délibération, entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 20

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 3 juin 2024,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 10 juin 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 10 juin 2024